

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 2589 du 12 janvier 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1800335S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 80541 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727075S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} février 2018 :

Beutier Philippe NIGEND : 134460 NLS : 5311006

Guibe Stéphane NIGEND : 70726 NLS : 5282826

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2018 :

Pannetier Laurent NIGEND : 164334 NLS : 8021067

Le Coeur Pascal NIGEND : 164200 NLS : 8020751

Friederich Sophie NIGEND : 142732 NLS : 8001545

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2018 :

Billion-Grand Hervé NIGEND : 163839 NLS : 8020609

Marguier Audrey NIGEND : 202440 NLS : 8083602

Busi Pierre-Yves NIGEND : 194168 NLS : 8049869

Ballet David NIGEND : 211375 NLS : 8063148

Colin Mélanie NIGEND : 229076 NLS : 8084799

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2018 :

Tournier Rebecca-Manuela NIGEND : 210439 NLS : 8065517

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 janvier 2018.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,*
T. MORTEROL